

1 IDENTIFIER LE DANGER



- 1 Je repère le degré de toxicité pour la santé.
- 2 J'identifie les voies de contamination du produit.
- 3 Je m'informe des moyens de protection préconisés par le fabricant

Les mentions de danger, les conseils de prudence, les recommandations spécifiques du fabricant donnent des indications sur les parties du corps à protéger et donc les équipements de protection à ne pas oublier pour limiter les risques d'exposition par la peau, les yeux et les voies respiratoires.

2 ÉVALUER L'EXPOSITION

EXPOSITION - ÉLEVÉE	EXPOSITION + ÉLEVÉE
EN EXTÉRIEUR	EN INTÉRIEUR
AÉRATION EFFICACE	ABSENCE D'AÉRATION
PRODUIT DILUÉ	PRODUIT CONCENTRÉ
PAS DE CONTACT	CONTACT DIRECT AVEC LE PRODUIT
MATÉRIEL RINCÉ	MATÉRIEL NON RINCÉ LORS DE LA DERNIÈRE UTILISATION
TEMPÉRATURE AMBIANTE BASSE	TEMPÉRATURE AMBIANTE HAUTE
LAVAGE DES MAINS/DOUCHE APRÈS UTILISATION DU PRODUIT	PAS DE LAVAGE DES MAINS/PAS DE DOUCHE APRÈS UTILISATION DU PRODUIT
PRODUIT NE DÉGAGEANT PAS DE POUSSIÈRE	PRODUIT DÉGAGEANT DE LA POUSSIÈRE LORS DE LA MANIPULATION

3 CHOISIR SA PROTECTION EN FONCTION DU RISQUE



TYPES D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

Appareil de protection respiratoire ISOLANT

Appareil de protection respiratoire FILTRANT

Ventilation libre

Ventilation assistée



Code couleur des filtres de protection respiratoire	
P	Particules solides & liquides
A	Produits phytosanitaires organiques. Dérivés du pétrole. Solvant - Alcool
AX	Bromure de méthyle
B	Chlore (Cl)
E	Dioxyde de soufre (SO ₂)
K	Ammoniac (NH ₃)

Lunettes - masque de protection étanches

Visière ou écran facial

Certifiés Norme EN 166 (CE, sigle 3)

Gants* en nitrile ou néoprène

Jetables à manchettes Norme EN 374-2

Réutilisables à manchettes Norme EN 374-3

*Le plus souvent pour les produits phytos. Toujours vérifier la matière des gants préconisée pour chaque produit utilisé.

Vêtement de protection chimique

Catégorie III

Jetable à usage unique

- type 3 : étanches aux liquides sous forme de jet continu.
- type 4 : étanches aux brouillards (liquides pulvérisés).
- type 5 : étanches aux particules solides.
- type 6 : étanches aux projections accidentelles (éclaboussures, exposition limitée).

Combinaison lavable

Blouse ou tablier à manches longues de catégorie III et de type PB [3]

Bottes en caoutchouc-nitrile Marquage Norme EN 13832-3

EXEMPLES D'UTILISATION

Intervention en atmosphère contrôlée.
Intervention dans une cuve vinicole.
Intervention dans une préfosse à lisier.

Travaux de vinification en caves : Cartouche B.
Travaux sur fumier dégageant de l'ammoniac (NH₃) : Cartouche K.
Utilisation de produit phytosanitaire : Cartouche A2P3.
Utilisation de formaldéhyde pour désinfection : Cartouche B.
Manipulation de semences traitées : Filtrés P3.

Désinfection de locaux.
Préparation de la bouillie.
Incorporation de la bouillie.
Nettoyage de matériel de pulvérisation.

Mélange et chargement : EN 374-3

Application avec tracteur sans cabine : EN 374-3

Débouchage de buses en parcelle : EN 374-2

Manipulation de semences traitées.

Travaux sur végétaux traités.

Travaux de graissage mécanique.

Nettoyage du pulvérisateur : EN 374-3

Utilisation d'un pulvérisateur à dos ou avec Lance : combinaison non tissée de catégorie III type 4 avec capuche.

Désinfection de bâtiment d'élevage : combinaison jetable type 3.

Nettoyage du pulvérisateur : combinaison réutilisable.

Préparation de la bouillie : tablier catégorie III.

Utilisation d'un pulvérisateur à dos ou avec Lance.

Travaux de désherbage.

Remplissage et nettoyage de matériel de pulvérisation.

Désinfection de sols.

Déplacement dans la culture.

CONSEILS PRATIQUES

Un masque non adapté ne sert à rien.

Prenez en compte :
- la présence d'une barbe,
- la morphologie du visage,
- le port de lunettes de vue.

Choisissez des masques antibuée. Prenez en compte le port de lunettes de vue lors du choix.

Choisissez la bonne taille ! (de 7 à 12)

Réutiliser des gants jetables présente un risque pour votre santé.

Pour des travaux avec les mains en hauteur, mettez les manchettes SUR le vêtement.

Pour des travaux avec les mains en bas, mettez les manchettes SOUS la combinaison.

Pour une application avec tracteur, avec cabine, les gants ne doivent être portés et stockés qu'à l'extérieur de la cabine.

Portez des vêtements en coton sous votre combinaison et pensez à vous changer une fois le chantier terminé.

Choisissez un vêtement à votre taille.

Réutiliser des vêtements jetables présente un risque pour votre santé.

Pour les vêtements réutilisables, rincez-les après chaque utilisation et stockez-les à l'abri du soleil.

Portez la blouse ou le tablier par dessus la combinaison de travail ou vêtement de travail (veste + pantalon) : 65% polyester / 35% coton d'un grammage minimum de 230 g/m² avec un traitement déperlant.

Le bas du pantalon se place SUR la botte.

Rincez vos bottes après chaque utilisation et stockez-les à l'abri du soleil.

TOUS CONCERNÉS

Cette brochure concerne les utilisateurs de produits phytosanitaires et autres produits chimiques tels que les désinfectants, les produits vétérinaires, les solvants, les carburants ou les engrais par exemple. Toute situation de travail présentant un risque chimique est également concernée : atmosphère modifiée, cave vinicole, fosse à lisier...

Les Equipements de Protection Individuelle (EPI) sont très nombreux et variés. Choisir ceux qui assureront une protection efficace pour ses propres conditions d'utilisation se réfléchit.

Ce document vous donne les grandes clés d'un choix adapté en 3 étapes.

- 1) Identifier le danger
- 2) Evaluer l'exposition
- 3) Choisir ses EPI en fonction du risque

SE PROTÉGER, UNE OBLIGATION !

EMPLOYEURS

L'employeur définit et applique les mesures de prévention visant à supprimer ou à réduire au minimum le risque d'exposition à des agents chimiques dangereux, et notamment en prévoyant un matériel adéquat ainsi que des procédures d'entretien régulières qui protègent la santé et la sécurité des travailleurs.

(Code du travail - R4412-11)

L'employeur assure l'entretien des équipements de protection individuelle.
(Code du travail - R4412-19)

SALARIÉS

Salariés, vous devez prendre soin de votre santé et de celle des autres !
(cf. Code du travail - L. 4122-1)

PENSEZ PROTECTION COLLECTIVE EN PREMIER LIEU !

Avant de mettre en œuvre des protections collectives ou individuelles, une évaluation des risques professionnels doit être réalisée dans votre entreprise.

Les conseillers en prévention MSA peuvent vous accompagner pour identifier les risques et les mesures de prévention à mettre en place.

Les protections collectives ont pour objectif de protéger le personnel des risques professionnels ou d'en limiter les conséquences.

Elles peuvent, par exemple, consister en :

- l'isolation des postes exposants avec captage des polluants à la source,
- la ventilation des locaux,
- la filtration des cabines de tracteurs.

Le port des EPI est recommandé dès qu'un risque d'exposition persiste, malgré la mise en place de protections collectives.

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles. Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.



ssa.msa.fr

La bibliothèque en ligne
de la prévention agricole.

Gants, combinaison, masque, ... Comment choisir ?

■ Produits chimiques, protégez-vous



Ref. 11099-03/2015/CM/MSA/Conception : Studio TH B SC / Crédits photos : B. Hevin, A. Gaste, S. Cambon - Service Image CM/MSA